

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 SEPTEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR :

- Urbanisme : D.I.A ;
- CCB : modification des statuts, attributions de compensation ;
- SMICVAL : interdiction des plastiques à usage unique ;
- Gaz : RODP provisoire ;
- Décisions modificatives budgétaires ;
- Convention protocole télétransmission des actes budgétaires ;
- Ancienne Mairie : rénovation ;
- Questions diverses.

Présents : Mmes Goutte, Barras, Bernaud, Guénais, Braud,
MM. Venancy, Gaudinière, Picard, Baudet, de Boissésou, Girault.

Absente : Mme Germain.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 2 septembre 2019, à 20 heures, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire. Cette dernière ouvre la séance, fait l'appel des conseillers, et demande la validation du compte-rendu du dernier conseil (lundi 17 juin 2019).

Une modification est à apporter sur le nombre de votants au sujet de la Convention du Mascaret ; il fallait lire 8 voix pour et non 7, comme mentionné initialement .

Cette rectification faite, le Compte-rendu est **adopté à l'unanimité (11 voix pour)**.

Avant le début des points de l'Ordre du Jour, Mme Goutte informe de questions qui se posent par rapport aux compteurs Linky EDF .Une demande de réunion publique à l'intention des administrés a été soumise à M.Trottin, responsable EDF ; aucune réponse n'est parvenue en mairie, à ce jour. Il va falloir réitérer la demande.

La pose de ces compteurs a déjà commencé sur la commune, certains administrés ont reçu des courriers relatifs à ces installations.

Si le compteur est extérieur à la maison, il sera changé d'office. S'il est à l'intérieur de la maison, ce sera au choix de l'habitant. Dans le cas où le compteur intérieur serait à déplacer à l'extérieur, cela coûtera 800 € .

- Urbanisme : D.I.A :

- 3 Demandes d'Intention d'Aliéner :
- 5 Cité Piron, un bien immobilier ;
 - 11 Rue Boyer, un bien immobilier(petit garage)
 - Rue de Chopine, un terrain .

Ces 3 biens ne présentant pas d'intérêt pour la commune, **la renonciation pour chacun d'entre eux a été approuvée à l'unanimité par délibération (11 voix pour)** .

Un administré a fait part de ses inquiétudes, quant à la vente d'un ou plusieurs terrain(s) Rue de Chopine: y aurait-il un lotissement prévu sur 4 240m² , comme semble l'indiquer un panneau d'une agence immobilière ? Cela paraît improbable, car les véhicules seraient très nombreux et causes d'incidents . Pour l'heure, un seul lot de 880 m² est vendu, le Permis de Construire déposé, validé et affiché. Il serait bon de contacter l'Agence Immobilière.

- CCB : modification des statuts, attributions de compensation :

La commune de Saint-Vivien se retire, comme prévu, de la C.C.B, pour aller dans la C.C.E .

Après délibération de la C.C.B, chaque commune doit, à son tour, délibérer pour valider ce retrait et

modifier les statuts, qui prendront effet le 01/01/2020.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

attributions de de compensation :

La C.C.B ayant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) , le Syndicat du Moron , celle de l'entretien des fossés, les communes doivent récupérer une certaine somme (taxe de 6 235,77 € pour Plassac).

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

M. Baudet informe que l'Etat ayant fait main basse, il y a 3 ou 4 ans sur tous les budgets des projets, tous les bassins fluviaux ont été ponctionnés, et l'argent n'a pas été remis. Le Syndicat des Eaux a financé de nombreux maillages et forages. Le Syndicat des Rivières n'a pas eu de financement et les communes ont dû payer.

- SMICVAL : interdiction des plastiques à usage unique...vers Zéro déchet.

Mme Goutte donne lecture d'une lettre stipulant qu' au 01/01/2021,les produits en plastique à usage unique (cotons tiges,gobelets, assiettes, touillettes, couverts, pailles, contenants alimentaires de fast food, bouteilles d'eau en plastique dans les cantines) seront interdits.Les communes devront informer et mobiliser élus, parents d'élèves, élèves, personnels enseignants et municipaux, Associations, Entreprises, Administrations...,pour que lors d'événements et manifestations, ils respectent ces interdictions.

Le Comité des Fêtes de Plassac, donne l'exemple, en proposant des écocups réutilisables en plastique.

A l'école, des torchons en tissu, changés tous les jours, vont remplacer les rouleaux de papier essuie-tout ; les parents devront fournir des serviettes de table en tissu (marquées au nom des enfants) et changées chaque semaine, pour éviter l'usage intensif de serviettes en papier.

M.de Boisséson pense que l'éducation commence par les enfants qui à leur tour, éduquent leurs parents.Trop de cannettes et bouteilles en plastique jonchent nos bords de routes. L'usage des bouteilles en plastique devrait être interdit.

Délibération de sensibiliser et impliquer les citoyens pour l'interdiction des plastiques à usage unique approuvée à l'unanimité(11 voix pour).

- Gaz : RODP provisoire : (Redevance d'Obligation d'Occupation du Domaine Public) :

Il est demandé aux communes d'instaurer une redevance pour compenser les nuisances lors de travaux d'insallations de gaz. Plassac bénéficiera de 240€.

Délibération approuvée à l'unanimité(11 voix pour).

- Décisions modificatives budgétaires :

Les honoraires du Groupe Ectaur pour la Place de l'Eglise devaient être modifiés (suite aux résultats des fouilles effectuées par l'I.N.R.A.P.) ; il s'agit de retirer 1 176€ du compte D-020 (Dépenses Imprévues d'Investissement), pour les affecter au compte D-2031(Voirie)

- Convention protocole télétransmission des actes budgétaires :

Un avenant à la Convention déjà en place doit être fait(pour les actes budgétaires), afin d' effectuer les télétransmissions par voie informatique (dématérialisation des documents) ; actuellement, 100% des communes de l'arrondissement dématérialisent les actes simples ;92% des communes les actes budgétaires ; 58% des communes les marchés publics et 56% des communes les actes d'urbanisme.

- Ancienne Mairie : rénovation :

Mme Goutte rappelle l'historique de ce lourd dossier, en rappelant les divergences opposant MM. **Gaudinière** et **Girault** au sujet de l'étude thermique et des mises en garde de M. Girault. Il faut exécuter cette étude thermique, avant de lancer la consultation pour le Maître d'Oeuvre. Des plans faits par un architecte sont indispensables pour cette étude ; ceux actuels ne sont pas assez précis.

Le cahier des charges élaboré par M. Padeloup (C.C.B) a été corrigé et renvoyé à l'intéressé.

M. Gaudinière n'est pas d'accord pour prendre rendez- vous avec des architectes. Un Maître d'Oeuvre devait faire ces plans et s'occuper de l'étude thermique. **M. Girault** explique qu'un Maître d'Oeuvre , ce n'est pas la même chose qu'un Architecte. Seul un Architecte DPLG, est habilité à faire des plans .

C'est pourquoi deux Architectes ont été sollicités pour venir visiter le bâtiment et proposer des devis de plans. Une Architecte est déjà passée; un monsieur doit venir.

Une Entreprise a estimé, sur plans simples et sans visite, un devis, à environ 1 000€

La Mairie est maître d'ouvrage et peut mandater un Maître d'Oeuvre qui est , à la base, un Architecte.

Les deux interlocuteurs restent sur leur position .

Reproche de **Mme Guénais** à M. Girault : « Pourquoi ne pas avoir dit cela lors des précédents conseils municipaux,? ». **M. Girault** se défend de ne pas avoir été écouté. **Mme Bernaud** souhaite que les conflits soient réglés en interne plutôt qu'en Conseil, ajoute que, de toute façon, il faudra faire des études et qu'il faut avancer.

M. de Boisséson conclut que soit il faut faire appel à un Maître d'Oeuvre seul, soit à un Bureau d'Etudes. **M. Baudet** prévient que la plus grande vigilance soit de mise quant aux Bureaux d'Etudes, car certains risquent d'arnaquer. **M. Girault** insiste sur la qualification avérée de ces Bureaux d'Etudes.

Mme Goutte tient à souligner le travail fait par tous, élus et intervenants extérieurs et demande de prendre une délibération de principe, pour la rénovation de ce bâtiment.

Délibération en faveur de la rénovation de l'Ancienne Mairie, approuvée à l'unanimité (11voix pour).

- Questions diverses :

Mme Goutte informe que, suite à la demande d'un administré de vouloir élaguer les arbres en face de chez lui, Route de L'Estuaire, un courrier de M. de Mortemard , technicien au Syndicat Intercommunal du Bassin versant du Moron est parvenu en mairie, après la venue de celui-ci sur site .Ce technicien préconise de ne pas couper, ni tailler, ni élaguer les arbres sous peine de fragiliser la falaise et la route....mais de préserver un maximum de végétation pour ,au contraire, les stabiliser... et cela en toute logique par rapport au P.L.U, confirme **M. Baudet**. Le Conseil est d'accord pour respecter le P.L.U, sur lequel tous ont passé beaucoup de temps .

M. de Boisséson demande si c'est nécessaire de voir l'éclairage public allumé toute la nuit...

Mme Barras indique que dans certaines communes/villes, les lampadaires sont éteints de 1heure à 5 heures du matin , en concordance avec les passages des bus de ville et que cela permet de réaliser une certaine économie. Il faudrait lancer un sondage dans le Magazine de Plassac, pour avoir l'avis des Plassacas..en tenant compte de la Sécurité routière, et demander une étude chiffrée pour savoir l'économie réalisée, pense **M. Baudet**.

M. Girault quitte la séance, à 21h 35.

M. Picard s'étonne du fait que le parking près de la guinguette Bel Ami, soit agrandi ; il n'était pas au courant. Les gens, nombreux à venir à la Guinguette et aux abords de l'estuaire, se garaient n'importe comment et n'importe où. **M. Picard** informe que les regards et canalisations des eaux pluviales de la Mandraude ne sont pas nettoyés(il s'en est chargé) et que le chemin de Plate-Rue n'est pas tondu .

Il demande à ce que soient consignées par écrit les tâches incombant aux Agents des Services Techniques.

Mme Guénais n'a pas trouvé trace des végélias ?? ils ont été plantés, mais pas assez arrosés.

Mme Barras demande quand le cadre en mosaïques va être remis ? Il le sera avant la prochaine inauguration(21 septembre 2019).

M. Venancy constate que les poteaux téléphoniques sont de plus en plus nombreux à être abîmés et/ou cassés sur le territoire de la commune et des environs. Personne n'intervient , malgré les relance téléphoniques.

Mme Bernaud annonce que vendredi 6 septembre, le Département fera son cinéma de plein air, gratuit, à partir de 21 heures sur le site, Rue Chardonnet(transats et plaids fournis gratuitement). En ouverture, il y aura un concert avec guitare et saxo, dès 18 heures.

Le Comité des Fêtes tiendra la buvette et la restauration rapide. Samedi 7 septembre, ce sera la Fête du Port, avec jeux pour enfants et familles , 14 commerçants, 2 artisans, un DJ et une chanteuse , pour animer le repas champêtre .La soirée se clôturera par un feu d'artifice offert par la Municipalité.

Les affiches sont plus lisibles , mais il est à déplorer que certaines aient été arrachées, note la **Présidente**.

M.Venancy et M..Gaudinière s'occuperont des coffrets électriques(un sur le site et un au Port) ; la scène sera à monter vendredi ; des tables seront prêtées par la commune de Cars , Bel Ami ramènera les 5 tables qu'il a empruntées.

M .Venancy fait part de la réfection des joints du Port, de la réception des travaux à Chopine(bicouche) qui aura lieu ce mercredi.

Mme Braud précise l'effectif des élèves en ce jour de rentrée : 91 enfants , dont ce midi, 83 déjeunaient à la cantine.Une nouvelle cantinière est nommée pour succéder au cuisinier.

La Mairie et les Ateliers du Mascaret vont bientôt signer la Convention , concrétisant l'ouverture du Mascaret_Café solidaire et culturel_ (ouverture officielle prévue le 18 octobre 2019 ,à 16H30).

Mme Braud demande si le Repas des Anciens sera maintenu, en mars 2020, en raison des Elections municipales ? Ou s'il faut en avancer la date? Tous sont d'accord pour perpétuer la tradition...la date du dimanche 1er mars 2020 est finalement retenue. Mme Braud contactera traiteur et animateur musical.

Mme le Maire demande de retenir la date de présentation des vœux : ce sera le 17 janvier 2020, à la Salle Polyvalente.

L'Ordre du Jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22 heures.

La Secrétaire de séance,
M-C BRAUD.